



Centre Hospitalier de la Tour Blanche - ISSOUDUN -

Règlement intérieur du Comité des vigilances et des risques

Article I. Fondements

Le Comité des Vigilances et des Risques (COVIRIS) est garant de l'amélioration de la sécurité sanitaire et participe à l'amélioration de la qualité.

Le règlement intérieur précise les missions et le fonctionnement de ce comité.

Article II. Missions

Le groupe FSI/AT renommé en COVIRIS en juin 2009 a pour mission :

- Identifier dans chaque processus les risques correspondants (cartographie des risques)
- Définir, mettre en œuvre, suivre et évaluer les plans d'actions engagés pour ramener les risques identifiés à un niveau acceptable ou tolérable
- Sensibiliser et former l'ensemble des personnels à la gestion des risques, aux vigilances et au signalement des événements indésirables (FSI)
- Mettre en place un système de signalement des FSI, analyser les FSI, réaliser des actions correctrices, assurer leur suivi
- Suivre et mettre en place des actions concernant les accidents de travail
- Assurer la gestion des crises sanitaires
- Coordonner les vigilances réglementaires
- Informer la Direction et enrichir sa réflexion stratégique
- Communiquer les résultats à l'ensemble du personnel

Article III. Composition et Modalités de désignation des membres

Le COVIRIS est composé du :

- Directeur
- Responsable de la cellule qualité et sécurité des soins
- Président de CME ou son représentant
- Responsable de la pharmacie ou son remplaçant
- Responsable en hémovigilance
- Responsable de la formation continue
- Responsable de la communication
- Responsable Finances
- Coordinatrice des services de soins
- Responsable des services techniques
- Responsable gestion des risques liés aux soins et Infirmière hygiéniste
- Représentant des ressources humaines
- Responsable gestion des risques professionnels
- Responsable qualité

Les membres désignés sont renouvelés à leur départ ou la demande du COVIRIS. Les membres de droit sont remplacés par leurs successeurs.

La liste nominative des membres est accessible et mise à jour par la DSIO sur l'annuaire de kaliweb.

Article IV. Organisation

Le COVIRIS se réunit tous les 3 mois et fixe les réunions annuellement.

L'animation est assurée par la responsable gestion des risques liés aux soins ainsi que le secrétariat et remplacé par le responsable qualité en cas d'absence. L'approbation du compte rendu est faite lors de la séance suivante.

Le compte rendu (CR) est accessible à tous à partir de kaliweb. Les membres du comité sont avisés par email (et kalimail pour ceux ne disposant pas de messagerie individuelle) afin qu'ils puissent accuser réception du CR.

Le rapport d'activité annuel est présenté au CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité, et des Conditions de Travail), la CME (Commission Médicale d'Etablissement) et le Directoire.